Image not found or type unknown

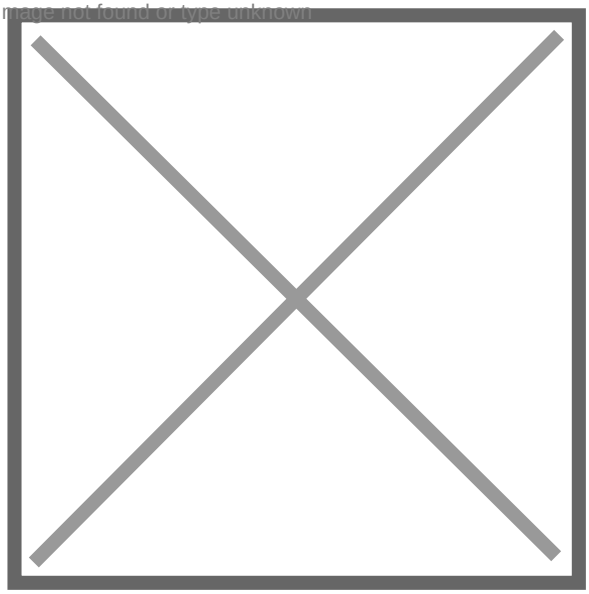

Planning, et travail par roulement

Par **lokche1001**, le **31/05/2011** à **20:58**

Bonjour,
je vous remercie d'avance pour votre temps consacré a lire mon mail, voila j'ai été recrutée en tant qu'agent d'entretien (remplacement congé parental) à 20 heures par semaine je travail dans un etablissement de loisirs ouvers toute l'année on est 6 sur le meme poste au meme statut jusque la tout va bien , ca coince au niveau des plannings bisarement on m'a attribué le week-end ou je fait 3 heures le lundi, 3 heures le vendredi et 7 heure le samedi et 7 le dimanche avec une pause de 4 heure entre le matin et l'aprés midi, sauf que mes autre collegues avce un statut different du miens font tous un roulement entre eux je vais faire simple sur a peu prés 25 employés je suis la seule à travailler le samedi et le dimanche sans roulemnt sans rémuniration avantageuse, d'autant plus la personne qui je remplace faisait un roulemnt avec deux autres personnes et depuis que je suis dans cette boite ces deux personnes ont eu leurs week-end tranquille pepere et moi je me tape deux fois plus de travail le samedi et le dimanche vu l'augmentation de la frequentation des lieux, je me sens discriminée et mise à l'ecart mon patron veux rien entendre et moi j'ai besoin de traviller et je ne sais plus quoi faire est ce l'egale ? meerci de votre réponse

Par **Cornil**, le **02/06/2011** à **17:00**

Bonsoir "lokche 1001"

La discrimination est quelque chose de très difficile à prouver, et encore plus à obtenir réparation en justice. Il ne me semble pas y avoir dans ton cas des notions de sexe, d'origine, etc. Simplement tu as des horaires plus contraignants que les autres. On te répondra "mais il faut bien les attribuer à quelqu'un"

Dans ton contrat à temps partiel, n'a-ton pas spécifié ces horaires?
Normalement il devrait y avoir des délégués du personnel dans ton entreprise. Les as-tu contactés?
A+ sans doute
Bon courage et bonne chance.

Par **lokche1001**, le **02/06/2011** à **22:22**

Je vous remercie de votre réponse, voila sur mon contrat il est indiqué noir sur blanc que les heures du travail sont des heures tournantes bizarrement ça n'a jamais été le cas et en se qui concerne le délégué du personnelle je le verrai demain pour regarder mes plannings et mon contrat afin d'étudier mon problème et puis parler au patron et trouver une solution . or je connais déjà la position de mon Patron et je sais qu'il refusera de faire tourner mes collègues c un peu compliqué . je ne sais plus quoi faire surtout que mon contrat se termine dans 3 mois et vu comme c parti il est quasiment impossible de me le renouveler . merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés